L'Inspecteur général des institutions financières

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par
l'Inspecteur général des
institutions financières

Cette édition a été produite par la
Direction générale
des publications gouvernementales
du ministère des Communications

Dépôt légal – 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-06424-4
ISSN 0825-5903

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre des Finances,

Jacques Parizeau

Québec

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le premier rapport annuel de l'Inspecteur général des institutions financières pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

L'inspecteur général des institutions financières,

Jean-Marie Bouchard

Québec

Table des matières

Introduction 9

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances 11

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts 15

Administration générale et enregistrement des entreprises 17

Annexes 24

L'Inspecteur général des institutions financières 24

Organigramme 24
Budget total 25
Revenus 25
Responsables 25
Personnel autorisé 25

Direction générale des assurances 26

Organigramme 26
Budget 26
Responsables 26
Personnel autorisé 26

Direction générale des institutions de dépôts 27

Organigramme 27
Budget 27
Responsables 27
Personnel autorisé 27

Direction générale de l'administration et des entreprises 28

Organigramme 28
Budget 28
Responsables 28
Personnel autorisé 28

Liste des lois administrées par l'Inspecteur général des institutions financières 29

Introduction

Les activités décrites dans le présent rapport font état de la première année d'opération de l'Inspecteur général des institutions financières, organisme créé par la Loi 94 (L.R.Q. c. 52).

Sous l'autorité d'un Inspecteur général, cet organisme à débuté ses activités le 1er avril 1983. Sa mission s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de raffermir sa surveillance des institutions financières afin de mieux protéger les épargnes du public.

Son action qui se situe autant au niveau de la législation et de la règlementation que de l'application des lois, couvre trois grands champs d'activités: les assurances, les institutions de dépôts et les entreprises.

Le contrôle et la surveillance, l'organisme l'exerce d'abord auprès des compagnies d'assurances et de leurs intermédiaires pour lesquels il établit une législation et des normes adaptées, délivre des permis aux entreprises qui s'y conforment et régit leurs opérations en regard de l'intérêt du public, tout en veillant au développement harmonieux de cette industrie.

L'Inspecteur général exerce aussi ce rôle auprès de quelque 1 550 institutions de dépôts que constituent les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés d'entraide économique et les compagnies de fiducie et de finance.

L'Inspecteur général intervient, enfin, dans le secteur des compagnies qui détiennent une charte du Québec. Il veille d'abord à ce qu'elles évoluent dans un cadre juridique adapté aux réalités nord-américaines. Il donne ensuite l'expertise légale aux nouvelles compagnies ainsi qu'aux corporations à but non lucratif, modifie les actes constitutifs et assure leur extinction légale. Enfin, l'Inspecteur général maintient un fichier central de toutes les entreprises qui exercent leurs activités au Québec.

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances

Direction générale des assurances

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant, la Direction générale des assurances surveille et contrôle les assureurs qui exercent leur activité au Québec et protège les assurés. Elle veille également à ce que l'industrie évolue dans un cadre juridique qui favorise son développement.

Réalisations

Permis et certificats

Par l'entremise de la Direction générale des assurances, l'Inspecteur général des institutions financières a, au cours de l'année 1983-1984, délivré des permis à 494 assureurs exerçant leur activité au Québec. Il a émis ou renouvelé 10 850 certificats d'agents d'assurances ou d'experts en sinistres. Par ailleurs, 11 644 agents d'assurances sont exemptés de l'obligation de détenir un certificat parce qu'ils sont membres d'associations professionnelles reconnues par l'Inspecteur général.

Contrôle et inspection

Au cours de l'année, la Direction générale des assurances a procédé au contrôle et à l'analyse des états financiers de 82 compagnies d'assurances et de 109 mutuelles. Une inspection sur place a été faite chez 32 assureurs et dans 58 mutuelles. La Direction générale a de plus exercé un contrôle de la situation financière de tous les assureurs titulaires d'un permis.

La Direction générale des assurances a effectué un contrôle des réserves actuarielles de 5 compagnies d'assurances de personnes et de 4 compagnies d'assurance funéraire, toutes à charte québécoise. En vertu de la Loi sur les assurances, ce contrôle doit s'effectuer à tous les cinq ans pour les compagnies d'assurances de personne.

Plaintes et renseignements

En assurances de personnes, on a traité 1 160 plaintes, et on a répondu à 3 340 demandes de renseignements. Du côté des assurances générales, le nombre de plaintes traitées s'est élevé à 980 et le nombre de demandes de renseignements à 18 522. Ces chiffres révèlent l'intérêt constant du public pour les questions d'assurances.

Interventions et poursuites

La Direction générale a dû entreprendre cette année plus d'une centaine de poursuites contre les assureurs ayant omis de déposer les documents exigés par la loi et contre les agents d'assurances pour des pratiques illégales.

Études

En 1983-1984, la Direction générale a réalisé plusieurs études sur le marché des assurances au Québec, notamment sur le développement des assurances privées depuis 1945 au Québec et au Canada, sur la couverture d'assurance-vie au Canada et dans chacune de ses régions de 1945 à 1981 et, finalement, une autre sur l'évolution de la structure des actifs des assureurs de personnes de 1945 à 1980.

Publications

La Direction générale des assurances a publié le Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs de 1982 ainsi que le 100e rapport annuel sur les assurances. Au début de 1984, le sixième rapport annuel sur la tarification en assurance automobile a été déposé à l'Assemblée nationale. De plus, la Direction générale a introduit, en juin 1983, un nouveau manuel d'étude pour les candidats au certificat d'agent d'assurances générales. Elle a aussi procédé à la modification des formulaires standards de police d'assurance automobile qui sont entrés en vigueur le 1er juillet 1983.

Développement des systèmes informatiques

Le système de traitement par informatique des données fournies annuellement par les assureurs a été implanté. Les données des états annuels de 1983 seront saisies et traitées selon ce système à titre expérimental. Le système sera pleinement opérationnel pour les données de 1984.

Intermédiaires autorisés à agir au Québec au 31 mars 1984

	Individuels	Sociétés ou corporations	Total
1) Par la Direction générale des assurances			
Certificats d'agent d'assurances			
— assurance sur la vie	2 541	—	2 541
— assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents	2 584	1 254	3 838
— assurance contre la maladie ou les accidents	875	1	876
— assurance de dommages	1 628	51	1 679
— assurance maritime	23	30	53
— assurance contre les accidents	—	—	—
— assurance de voyage	65	453	518
Sous-total	7 716	1 789	9 505
Experts en sinistres	1 144	201	1 345
Total (par la DGA)	8 860	1 990	10 850
2) Par l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec			**6 631**
3) Par l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec			**5 013**
Grand total			**22 494**

Assureurs autorisés à agir au Québec au 31 mars 1984 selon les classes de titulaires et le mode de formation

Classes de titulaires de permis d'assureurs selon la charte	Fonds social				Mutuelles			Total			
	Ass. de personnes	Ass. générales	Ass. de pers. et générales	Total	Ass. de personnes	Ass. générales	Total	Ass. de personnes	Ass. générales	Ass. de pers. et générales	Total
Compagnies d'assurances											
Charte du Québec	4	12	2	18	11	4	15	15	16	2	33
Charte d'une autre province	2	8	1	11	2	—	2	4	8	1	13
Charte du Canada	43	77	2	122	11	2	13	54	79	2	135
Charte d'un état ou pays étranger	40	104	13	157	21	17	38	61	121	13	195
Sous-total	**89**	**201**	**18**	**308**	**45**	**23**	**68**	**134**	**224**	**18**	**376**
Sociétés de secours mutuels											
Charte du Québec					21		21	21			21
Charte d'une autre province											
Charte du Canada					10		10	10			10
Charte d'un état ou pays étranger					13		13	13			13
Sous-total					**44**		**44**	**44**			**44**
Compagnies d'assurance funéraire					6		6	6			6
Sociétés mutuelles d'assurance-incendie						50	50		50		50
Compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent											
— de municipalités						3	3		3		3
— de paroisses						15	15		15		15
Total	**89**	**201**	**18**	**308**	**95**	**91**	**186**	**184**	**292**	**18**	**494**

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts

Direction générale des institutions de dépôts

Rôle

Sous l'autorité d'un surintendant, la Direction générale des institutions de dépôts surveille et contrôle les opérations financières des institutions de dépôts et veille à ce que leurs affaires soient gérées selon des pratiques financières, commerciales et administratives reconnues en plus de protéger les déposants, les créanciers, les sociétaires et les actionnaires des institutions de dépôts. Elle donne l'existence légale aux institutions de dépôts voulant faire affaires au Québec; la Direction générale modifie leur caractère légal selon les besoins et en confirme l'extinction lorsqu'elles cessent leurs opérations.

Réalisations

Études et politiques

La Direction des études et politiques doit évaluer le contenu des lois administrées par la Direction générale, développer des politiques adaptées au milieu des institutions qu'elle régit et faire des recommandations de nature juridique et administrative.

En 1983-1984, la Direction des études et politiques a conçu et rédigé plusieurs règlements découlant de la Loi sur les sociétés d'entraide économique:

— règlement sur le pouvoir de prêter et de placer des sociétés d'entraide économique;
— règlement sur l'excédent de l'actif sur le passif des sociétés d'entraide économique;
— règlement sur les actifs liquides d'une société d'entraide économique;
— règlement sur les frais ou honoraires relatifs à la gestion de compte de dépôts et sur la divulgation relative au taux d'intérêt;
— règlement sur les actionnaires associés.

Elle a également entrepris la révision de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit.

Relations avec les institutions

La Direction des relations avec les institutions agit à titre d'interlocuteur du surintendant auprès des institutions de dépôts. À ce titre, elle renseigne les institutions de dépôts sur les lois et les règlements qui les régissent et sur les politiques de l'Inspecteur général en ces matières.

Elle informe les institutions de dépôts des conclusions de la Direction générale à la suite de l'examen de leurs opérations, leur recommande les mesures correctives appropriées et effectue les suivis nécessaires. De plus, la Direction recommande au surintendant des institutions de dépôts les actions à prendre, notamment en matière de poursuite judiciaire ou d'administration provisoire.

Elle entretient des relations suivies avec les institutions afin de mieux synchroniser l'action de l'organisme avec ces institutions et s'assure que la formation, les modifications aux statuts, la liquidation et la dissolution des institutions de dépôts sont conformes aux lois qui les régissent.

Au cours du dernier exercice, la Direction a tenu sept sessions d'information afin de renseigner les sociétés d'entraide économique sur les règlements qui les régissent.

La Direction a procédé à l'inspection de la Fédération des sociétés d'entraide économique, de même qu'elle a visité toutes les sociétés d'entraide et les caisses d'établissement après avoir examiné leurs opérations.

La Direction a pris connaissance des rapports d'inspection des caisses populaires et d'économie préparés par le secteur « Inspection et Vérification » de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et en a assuré le suivi.

La Direction a répondu à 732 demandes de renseignements et traité 268 plaintes relatives aux institutions de dépôts.

Vérification

La Direction de la vérification effectue des examens périodiques auprès des institutions de dépôts. Ces examens ont pour objet de vérifier si, d'une part, les institutions de dépôts se conforment aux lois administrées par l'Inspecteur général, de s'assurer d'autre part de l'exactitude des informations et des renseignements fournis dans les états et rapports prévus dans les lois et règlements. Elle émet ensuite une opinion sur la situation financière des institutions de dépôts et sur leurs pratiques financières, commerciales et administratives.

En plus des activités courantes d'inspection et d'enquête, la Direction a entrepris, en collaboration

avec une firme de consultants, de revoir l'ensemble de ses procédés, méthodes et normes en matière d'inspection financière.

Analyse

La Direction de l'analyse examine les états financiers et autres informations requises des institutions de dépôts. Ces analyses ont pour but d'évaluer la santé financière des institutions et de relever les dérogations aux lois administrées par l'Inspecteur général. Il incombe de plus à cette direction de se prononcer sur le contenu des rapports financiers, de suivre l'évolution de la situation financière des institutions de dépôts et de fournir les services d'expertise en matière financière, nécessaires à l'application des lois et règlements.

Institutions relevant de la Direction générale des institutions de dépôts au 31 mars 1984

• Compagnies de prêts à charte du Québec	3
• Autres compagnies de prêts	13
• Compagnies de fiducie à charte du Québec	18
• Autres compagnies de fiducie	19
• Sociétés d'entraide économique	49
• Fédération des sociétés d'entraide économique	1
• Fédération des caisses d'entraide économique	1
• Syndicats coopératifs	4
• Caisses non affiliées	1
• Fédération des caisses d'établissement du Québec et ses caisses affiliées	12
• Fédération des caisses populaires et d'économie Desjardins	11
• Caisses populaires et d'économie Desjardins	1 417[2]
• Caisses populaires et d'économie Desjardins en liquidation	24
• Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins	1
• Caisse centrale Desjardins	1
• Corporations de fonds de sécurité	2

1. Incluant les sociétés d'entraide en liquidation.

2. Incluant une caisse fondée récemment qui n'a pas encore obtenu son permis de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Administration générale et enregistrement des entreprises

Direction générale de l'administration et des entreprises

Rôle

La Direction générale de l'administration et des entreprises assure d'une part, le soutien professionnel et technique à tout l'organisme en ce qui a trait aux communications, à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi qu'au développement de l'informatique. D'autre part, elle assure la formation et la dissolution légales des corporations et maintient un fichier central de toutes les entreprises qui font affaires au Québec.

Réalisations

Communications

Dans le cadre de son mandat qui est d'informer la population et les employés de l'organisme sur les activités de l'Inspecteur général des institutions financières, la Direction des communications a conçu, produit et diffusé plusieurs documents d'information tels des communiqués de presse, des périodiques, des brochures, des rapports, un diaporama, des dépliants, etc.

En vue de maintenir des contacts plus fréquents avec certaines clientèles spécifiques, le personnel de la Direction a produit un bulletin d'information destiné aux représentants de l'industrie de l'assurance. Elle a aussi publié un « Guide d'utilisation » destiné à la clientèle du Fichier central des entreprises. La Direction a aussi procédé à la réimpression de la brochure « Les rouages de l'assurance automobile » et des formulaires de police d'assurance automobile.

La Direction a coordonné la participation de l'organisme aux Salons de l'Épargne-Placements de Québec et de Montréal. Cette opération a nécessité la conception d'un kiosque mixte servant à la fois l'Inspecteur général des institutions financières et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

La Direction a, de plus, planifié une tournée des régions du Québec dans le but de faire connaître l'organisme aux divers publics intéressés par ses activités. Une première sortie a amené l'Inspecteur général en Abitibi au mois de février et d'autres sont prévues au cours de la prochaine année.

D'autre part, la Direction a réalisé une campagne d'information pour le compte de la Régie de l'assurance-dépôts. Le but de cette campagne était d'informer les déposants du Québec de la nouvelle garantie de 60 000 $ offerte par la Régie. Quelque 500 000 dépliants ont été distribués dans toutes les institutions inscrites à la Régie de même que des affiches dont le thème était, comme le dépliant, « Connaissez-vous l'assurance-dépôts du Québec ». Des chevalets de comptoir et des auto-collants faisaient aussi partie du matériel de promotion de cette campagne.

Du côté des relations publiques internes, la Direction a systématisé l'utilisation d'un « Bulletin » d'information destiné aux employés(es). De plus, elle a conçu un ensemble de documents rassemblés dans une pochette servant de « Guide de l'employé(e) ».

En collaboration avec les unités administratives concernées, la Direction des communications a également contribué à la réalisation des sept rapports annuels suivants:

— le Rapport annuel du ministère des Institutions financières et Coopératives (1982-1983);
— le Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec 1983;
— le Tableau récapitulatif des états annuels des assureurs 1982;
— le Rapport annuel sur les assurances 1982;
— la Tarification en assurance automobile au Québec 1983;
— le Rapport annuel sur les compagnies de fidéicommis 1982;
— l'Etat des permis accordés aux compagnies étrangères 1982.

La Direction des communications a aussi publié des revues de presse quotidiennes et hebdomadaires et elle a continué à assurer pour l'organisme la traduction de divers documents (lettres patentes, formulaires, règlements).

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines s'assure de l'application des lois, règlements et directives en vigueur dans la fonction publique québécoise en matière de gestion du personnel.

Au cours de 1983-1984, la Direction a complété la mise en place des structures administratives de l'Inspecteur général des institutions financières en tant qu'organisme et ce, compte tenu du nouveau plan d'organisation administrative supérieure approuvé par le Conseil du trésor. Par le fait même,

elle a collaboré au transfert de deux unités administratives (Direction des associations coopératives et Direction du courtage immobilier) vers d'autres ministères. De plus, les plans de diminution des emplois réguliers (y compris les emplois de cadres supérieurs) ont été exécutés de manière à éviter de procéder à des mises en disponibilité. Finalement, la Direction a collaboré à la mise en place des mécanismes prévus à la Loi 65 concernant l'accès à l'information.

En ce qui a trait à la dotation, la Direction a collaboré, avec le ministère de la Fonction publique, à la révision du règlement de classification concernant les actuaires. La Direction a intégré le personnel exerçant de façon principale et habituelle les attributions des préposés(es) aux renseignements et ce, conformément au protocole d'entente intervenu entre le gouvernement du Québec et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec. À la suite de l'octroi d'une cinquantaine de nouveaux postes, la Direction a procédé à l'engagement de personnel pour la Direction de la vérification, notamment par le biais de mutations et de promotions.

En matière de relations du travail, la Direction a assumé son rôle de conseiller et d'administrateur des conditions de travail des employés. Elle a informé les gestionnaires de l'organisme des nouveaux règlements régissant les conditions de travail des employés des unités « fonctionnaires », « ouvriers » et « professionnels », elle les a mis en application et elle a amorcé la refonte des directives internes en vue de les adapter à ces nouveaux règlements. La Direction a également complété l'implantation de la phase III du système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP), notamment en ce qui concerne la mécanisation de l'assiduité, de la gestion et du contrôle des effectifs.

La Direction a élaboré, à l'intention du personnel d'encadrement, des programmes visant à rendre plus efficace la gestion du développement du personnel et l'évaluation du rendement par attentes signifiées. D'autres activités, comme la vulgarisation de l'informatique, de la bureautique et le perfectionnement en analyse financière ont fait partie de la programmation offerte aux diverses catégories d'employés(es). La formation des membres de comité de sélection a été assurée par la diffusion de « Sélection plus ».

Gestion

La Direction de la gestion conseille et assiste les autorités de l'organisme dans la gestion des ressources financières et matérielles mises à leur disposition.

En 1983-1984, la revue de programme et la préparation du budget ont constitué un exercice particulier, compte tenu du départ de quelques unités administratives, de l'ajout de plus de cinquante postes, de la réduction des dépenses et du réaménagement des éléments de programme. Une étude particulière a permis, de plus, d'établir les responsabilités respectives des divers intervenants de l'organisme en matière de contrôle des revenus et recettes; ce partage confirme la Direction de la gestion dans son rôle de coordonnateur. De plus, un nouveau protocole d'entente a été signé entre l'organisme et le contrôleur des finances. Ce protocole identifie les responsabilités respectives en matière de gestion des revenus et des dépenses.

De concert avec le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, la Direction a porté son attention sur le réaménagement des locaux à Québec afin de regrouper les employés(es) de façon plus logique et plus fonctionnelle et ce, à la suite des différents changements administratifs qui ont été effectués depuis la création de l'organisme.

Organisation et technologie

La Direction de l'organisation et de la technologie est chargée de fournir à l'organisme des services professionnels dans le domaine de l'organisation, des procédés et méthodes, de la bureautique et de l'informatique. À cette fin, cette Direction conseille et assiste les gestionnaires dans l'identification et la résolution des problèmes de même que dans l'implantation des solutions retenues. D'autre part, elle assure l'exploitation et l'entretien des systèmes informatiques en place.

Durant l'année 1983-1984, la Direction a révisé plusieurs systèmes administratifs, notamment dans le secteur des ressources matérielles (abonnements, machines de bureau, classement) et à la Direction des compagnies (traitement des statuts). De plus, la Direction a réalisé un plan d'organisation pour la Régie de l'assurance-dépôts.

En ce qui a trait à la bureautique, les efforts ont particulièrement porté sur des études de rentabilité en vue de l'acquisition, par la Direction des compagnies, d'appareils pour le microfilmage des dossiers et le contrôle des revenus et recettes. Ces deux systèmes ont été effectivement achetés vers la fin de l'exercice et ils seront opérationnels en 1984-1985. D'autre part, la Direction de l'organisation et de la technologie a apporté son support technique lors de l'implantation de systèmes de traitement de textes à la Direction des compagnies et à la Direction de la vérification.

En plus de l'entretien et de l'exploitation des systèmes informatisés existants, on doit mentionner la réalisation technique du système informatisé

d'analyse financière des états annuels produits par les compagnies d'assurances, de même que celle ayant trait à l'analyse mensuelle des rapports produits par certaines institutions de dépôts. Les efforts ont également porté sur la décentralisation de l'exploitation des données vers l'usager, afin de diminuer les coûts des nouvelles applications prévues. Cette décentralisation a été réalisée, dans certaines unités administratives, par l'utilisation d'un « logiciel de génération de rapports » accessible par télécommunication.

Constitution et dissolution de corporations

La Direction des compagnies constitue en corporation les personnes qui en font la demande, modifie au besoin les documents constitutifs de ces corporations et en assure la dissolution légale. La Direction recueille et met à la disposition du public les renseignements que les corporations sont tenues de lui faire parvenir annuellement. Elle émet aux corporations certains permis en vue de les autoriser à exercer leur activité.

Les efforts entrepris en vue de doter la Direction des compagnies d'outils de gestion plus modernes (traitement de textes, caisses enregistreuses dotées de logiciels, microfiches) ont donné leurs résultats au cours de l'année.

D'autre part, la Direction a expédié 6 319 mises en demeure à des corporations qui n'avaient pas produit leur rapport annuel depuis plus d'un an. La Direction a transmis au ministère de la Justice 1 970 constats d'infraction en vertu de la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q. c. P-15), en vue de poursuites pénales contre les administrateurs des compagnies qui ne produisent pas leur rapport annuel.

La Direction a collaboré avec le ministère de la Justice à la révision du projet de loi 106 intitulé « Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des personnes » déposé en première lecture, en décembre 1982. La Direction a poursuivi ses travaux en vue d'une refonte de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q. c. R-22) ainsi que ceux devant mener à une réforme du droit des corporations.

Statistiques 1983-1984

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Partie I

— Requêtes pour constitution en corporation	9
— Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	141
— Lettres patentes	3
— Lettres patentes supplémentaires	117

Partie IA

— Dépôts de statuts de constitution	11 767
— Dépôts de statuts de continuation	4 357
— Dépôts de statuts de fusion	232
— Dépôts de statuts de modification	3 626
— Statuts de constitution enregistrés	10 259
— Statuts de continuation enregistrés	3 687
— Statuts de fusion enregistrés	216
— Statuts de modification enregistrés	3 027
— Avis relatifs au changement d'adresse du siège social enregistrés	1 290
— Avis relatifs à un changement dans la composition du conseil d'administration enregistrés	2 383

Partie III

— Requêtes pour constitution en corporation	3 877
— Requêtes pour lettres patentes supplémentaires	380
— Lettres patentes	3 667
— Lettres patentes supplémentaires	310

Changements de dénominations sociale (article 21)

— Règlements reçus	303
— Règlements approuvés	230

Compagnies dissoutes

— Dissolution (article 28)	1 464
— Liquidation	61

Règlements divers (article 87)

— Changements de domicile légal ou siège social	714
— Changements du nombre d'administrateurs	338

Demandes de:

— Réservations de dénomination sociale	14 005
— Certificats de régularité	5 190
— Copies de documents	13 677

Informations fournies

— Au comptoir	22 665
— Par téléphone	159 750
— Par correspondance	15 879

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q. c. R-22)	
— Certificats de reprise d'existence	109
— Mises en demeure	6 319
— Rapports annuels reçus pour le terme expiré le 30 juin*	139 008
— Rapports initiaux (prospectus) reçus	19 287

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q. c. C-46)	
— Permis accordés	93

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q. c. S-40)	
— Constitutions, changements de dénomination sociale et modifications	33

Fichier central des entreprises

La Direction du fichier central des entreprises a pour mandat d'enregistrer et de maintenir à jour un registre de toutes les entreprises qui exercent leur activité au Québec. De plus, elle doit développer des modes d'accès afin que le fichier soit un outil de travail et de planification pour l'ensemble du réseau gouvernemental. Ainsi, elle s'assure d'obtenir tous les documents constitutifs qui proviennent de source légale et voit à maintenir des échanges constants avec sa clientèle sur les éléments d'information contenus dans les dossiers.

Au cours de l'année, le Fichier central des entreprises a publié, à l'intention de sa clientèle, un « Guide d'utilisation » qui explique d'une façon succincte toutes les composantes qui s'y retrouvent.

Un travail d'appariement a été entrepris avec un nouvel organisme gouvernemental afin qu'il identifie tous ses dossiers au moyen de numéros matricules du Fichier central des entreprises. De plus, la Direction s'est engagée dans un projet de conversion des codes d'activités qui toucheront tous les dossiers qui sont au Fichier central des entreprises.

La Direction a coordonné l'extraction, l'impression et le traitement d'environ 194 500 rapports annuels des entreprises soumises à la Loi concernant les renseignements sur les compagnies.

Le Service à la clientèle a pour sa part donné suite à 2 618 demandes d'extraction par dossiers regroupés au cours de l'année.

Au 31 mars 1984, la population du Fichier central des entreprises était la suivante :

État juridique des entreprises avec ou sans but lucratif	
Actives au Québec	551 401
N'opérant plus mais conservant leur charte	37 237
En concordat	662
En faillite	14 176
En instance de dissolution	3 296
Particuliers fermés	120 701
Inactives au Québec	45 520
Dissoutes pour non production du rapport annuel	46 801
Dissoutes	128 463
Ayant leur permis de faire affaires annulé	637
Établissements actifs (succursales)	87 485
Total	**1 036 379**

1. Les chiffres de ce tableau sont cumulatifs d'une année à l'autre et remontent, dans certains cas, au début du siècle. On conserve les dossiers de faillite et de dissolution pour fins d'archives.

* Rapports reçus entre le 1er juillet 1983 et le 31 mars 1984.

Répartition des entreprises actives inscrites au Fichier central des entreprises selon les lois constitutives

A) Entreprises à but lucratif	
Particuliers seuls en affaires	253 278
Sociétés commerciales	60 568
Sociétés professionnelles	4 556
Compagnies à charte fédérale	85 814
Compagnies à charte de l'Ontario	2 186
Compagnies à charte étrangère	1 448
Loi spéciale — Canada	87
Loi spéciale du Parlement de Québec	76
Loi sur les assurances — section no I	21
Loi sur les compagnies — 1re partie	52 696
Loi sur les compagnies — Partie IA	45 624
Loi sur les compagnies de fidéicommis	9
Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité	1
Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone	1
Loi sur les sociétés agricoles et laitières	110
Loi sur les sociétés d'exploration minière	3
Loi sur les syndicats d'élevage	1
Loi sur les compagnies minières	175
Loi sur les compagnies de flottage	1
Fonds mutuels	102
Total	**506 757**

B) Entreprises à but non lucratif	
Associations « bona fide »	1 598
Sociétés en vertu de l'article 12, c. 41 (Ville de Montréal qui a le droit de créer ses corporations)	19
Loi spéciale du Canada	923
Loi mixte non québécoise	316
Charte fédérale	1 603
Charte ontarienne	8
Charte étrangère	93
Loi spéciale du Parlement de Québec	880
Loi mixte du Québec	350
Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre	11
Loi sur les associations coopératives	1 487
Loi sur les assurances — section II — (Assurances de comtés, feu et vol)	3
Loi sur les assurances — section VII — (Assurances de paroises, feu et vol)	
Loi sur les assurances — section III — (Sociétés de secours mutuels, assurance-vie)	29
Loi sur les cercles agricoles	24
Loi sur les cités et villes	295
Loi sur les clubs de pêche et de chasse	607
Loi sur les clubs de récréation	1 346
Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	47
Loi sur les compagnies — 3e partie	24 546
Loi sur les compagnies de cimetières	155
Loi sur les Chevaliers de Colomb	366
Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires	185
Loi sur la constitution de certaines églises	73
Loi sur les corporations de cimetières catholiques	18
Loi sur les fabriques	3 806
Corporations de fonds de sécurité	6
Loi sur l'organisation municipale de certains territoires	11
Loi relativement à la constitution en corporation des évêques catholiques romains	317
Loi sur les assurances des municipalités — Section VI	3
Loi sur les sociétés d'agriculture	81
Loi sur les sociétés de colonisation	3
Loi sur les sociétés d'horticulture	17
Loi sur les syndicats coopératifs	94
Loi sur les syndicats professionnels	1 137
Code municipal	1 265
Municipalité régionale de comté	94
Loi sur la société d'habitation du Québec	468
Loi sur les services de santé et sur les services sociaux	338
Loi sur les corporations religieuses	312
Loi sur les marchés agricoles	10
Loi sur les villes minières	6
Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	1 475
Loi sur les sociétés coopératives agricoles	100
Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance	11
Loi sur l'instruction publique	55
Total	**44 644**

Les organismes détenant leurs propres téléregistres reliés au réseau ont accès au Fichier central des entreprises. Voici un tableau illustrant les consultations effectuées par ces organismes entre le 1er avril 1983 et le 31 mars 1984.

L'Inspecteur général des institutions financières:	
Direction des compagnies	723 575
Ministère du Revenu	683 141
Commission des normes du travail	228 528
Ministère de la Justice:	
— Protonotaire Montréal	138 365
— Protonotaire Québec	9 790
— Service des affaires civiles et pénales	11 168
Commission de la santé et de la sécurité du travail	102 979
Ministère de l'Environnement	34 579
Centre de recherche industrielle du Québec	27 615
Régie des entreprises de construction	23 976
Sûreté du Québec (Montréal)	21 340
Commission des valeurs mobilières du Québec	16 057
Office de la langue française	11 078
Commission de protection de la langue française	9 967
Régie des loteries et courses	2 163

Activités des téléregistres de la Direction du Fichier central des entreprises:

Recherches alphabétiques	304 384
Recherches numériques	252 881
Enregistrements	71 740
Modifications	288 596
Cardex	15 508
Transactions diverses	242 030
Total	**3 219 460**

Au 31 mars 1984, 218 fichiers affiliés étaient répartis de la façon suivante dans 12 ministères et 21 organismes gouvernementaux:

Ministères

Affaires culturelles	4
Affaires municipales	1
Affaires sociales	3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	20
Communications	4
Énergie et Ressources	7
Environnement	17
Habitation et Protection du consommateur	7
Industrie, Commerce et Tourisme	2
Justice (Sûreté du Québec)	3
Loisir, Chasse et Pêche	6
Revenu	2
Total	**76**

Organismes

Bureau de surveillance du cinéma	2
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	2
Commission des normes du travail	2
Commission de la santé et de la sécurité du travail	1
Commission de protection de la langue française	1
Commission des transports	1
Commission des valeurs mobilières	1
Conseil du trésor	1
Consommation et Corporations Canada	1
Centre de recherche industrielle du Québec	1
L'Inspecteur général des institutions financières	4
Office des services de garde à l'enfance	2
Office de la langue française	101
Office des personnes handicapées	1
Office des professions	1
Régie de l'assurance automobile	5
Régie de l'électricité et du gaz	6
Régie des entreprises de construction	1
Régie des rentes	1
Service des assurances	3
Télé-Université	4
Total	**142**

Annexes

Organigramme

L'Inspecteur général des institutions financières

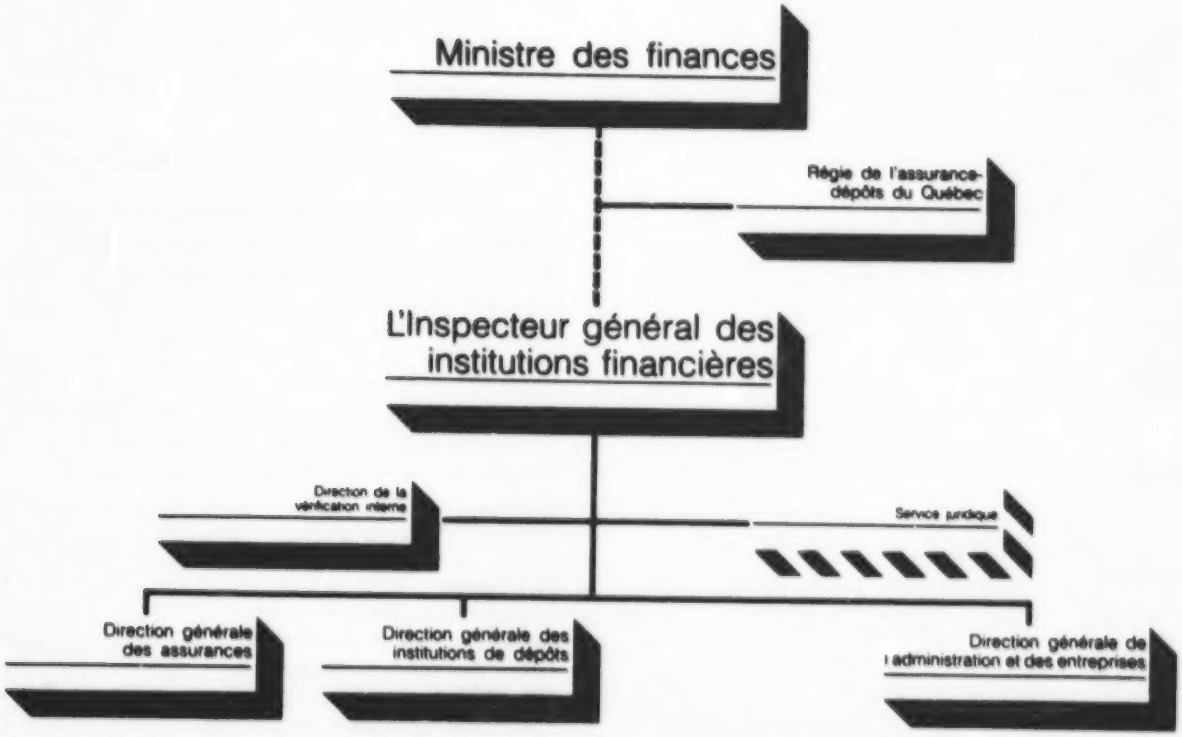

L'Inspecteur général des institutions financières

Budget total*

	1983-1984
Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 072 600 $
Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	3 541 300 $
Gestion du régime d'assurance-dépôts**	222 700 $
Administration générale et enregistrement des entreprises	5 866 000 $
Total	**12 702 600 $**

Revenus

	1983-1984
Direction générale des assurances :	
• permis et certificats	858 000 $
• cotisations	3 895 000 $
	4 753 000 $
Direction générale des institutions de dépôts :	
• frais d'inspection	89 000 $
• permis (fiducies)	19 000 $
• cotisations (fiducies)	416 000 $
	524 000 $
Direction générale de l'administration et des entreprises :	
• frais d'administration	260 000 $
• incorporations	2 817 000 $
• rapports annuels et initiaux	5 826 000 $
• autres revenus	143 000 $
	9 046 000 $
Total	**14 323 009 $**

Les responsables (au 31 mars 1984)

L'inspecteur général des institutions financières
Jean-Marie Bouchard

— Adjoint administratif
Hubert Gaudry

Surintendant des assurances
Guy Monfette

Surintendant des institutions de dépôts
Victor-P. Guerci

Directeur général de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal

Personnel autorisé au 31 mars 1984

Cadres	35
Professionnels	181
Fonctionnaires	234
Ouvriers	3
Total	**453**
Occasionnels	43

* Ces chiffres sont tirés du livre des crédits 1983-1984

** La Régie de l'assurance-dépôts produit et dépose son propre rapport annuel. Elle a cependant des liens administratifs très étroits avec l'Inspecteur général des institutions financières. C'est la raison pour laquelle elle figure dans ces tableaux.

Organigramme

Direction générale des assurances

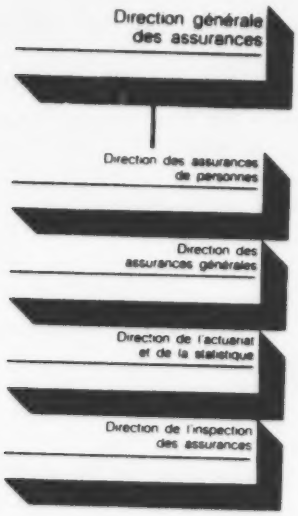

Budget de la Direction générale des assurances*

Contrôle et surveillance des compagnies d'assurances	3 072 600 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1984)

Cadres	5
Professionnels	40
Fonctionnaires	42
Total	**87**
Occasionnels et étudiants	11

* Ce chiffre est tiré du livre des crédits 1983-1984

Les responsables (au 31 mars 1984)

Surintendant des assurances
Guy Monfette

Directeur des assurances de personnes
Yves Millette

Directeur des assurances générales
André Vallière

Directeur de l'actuariat et de la statistique
Pierre Renaud

Directeur de l'inspection des assurances
Jean-Paul Marcoux

Organigramme

Direction générale des institutions de dépôts

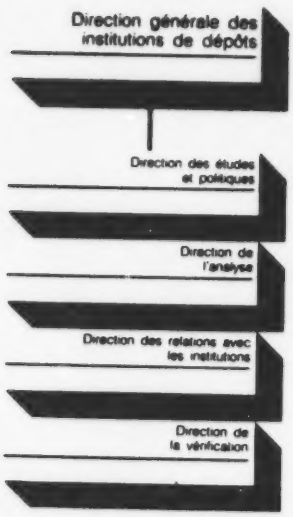

Budget de la Direction générale des institutions de dépôts*

Contrôle et surveillance des institutions de dépôts	3 541 300 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1984)

Cadres	19
Professionnels	106
Fonctionnaires	16
Total	**141**
Occasionnels et étudiants	0,7

* Ce chiffre est tiré du livre des crédits 1983-1984

Les responsables (au 31 mars 1984)

Surintendant des institutions de dépôts
Victor-P. Guerci

Directeur des études et politiques
Alfred Vaillancourt

Directeur de l'analyse
Viateur Gagnon

Directeur des relations avec les institutions
Roger Lequy

Directeur de la vérification
Conrad R. Veillette

— Chef de service, Montréal, ***Jean Cusson***
— Chef de la division « A », ***Maurice Ouellette***
— Chef de la division « B », ***Jacques Hamelin***
— Chef de la division « C », ***Jean-Guy Bricault***
— Chef de la division « D », ***Claude Gendron***
— Chef de la division « E », ***Yvon Ruel***
— Chef de service, Québec, ***Claude Coulombe***
— Chef de la division « A », ***Raymond J. Maheu***
— Chef de la division « B », ***Jacques Pouliot***
— Chef de la division « C », ***André Dallaire***
— Chef de la division « D », ***Jules Deschesnes***

Organigramme

Direction générale de l'administration et des entreprises

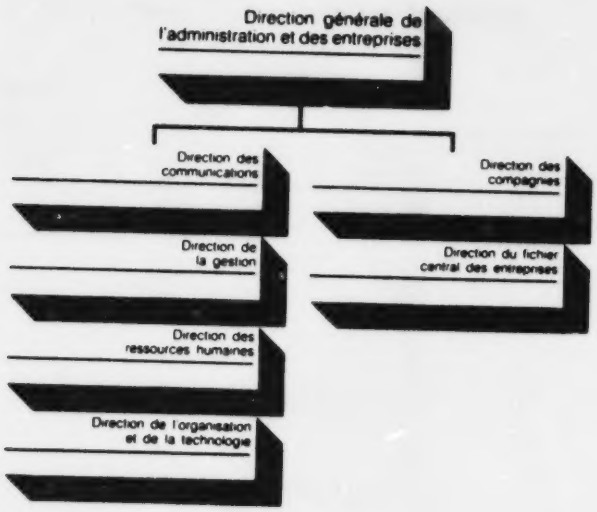

Budget de la Direction générale de l'administration et des entreprises*

Administration générale et enregistrement des entreprises	5 866 000 $

Personnel autorisé (au 31 mars 1984)

Cadres	10
Professionnels	33
Fonctionnaires	173
Ouvriers	3
Total	**219**
Occasionnels et étudiants	8,7

* Ce chiffre est tiré du livre des crédits 1983-1984

Les responsables (au 31 mars 1984)

Directeur général de l'administration et des entreprises
Jacques Cardinal

Directeur des communications
Thomas-Louis Simard

Directeur de la gestion
Claude Desbiens, par intérim

Directeur des ressources humaines
Claude Poulin

Directeur de l'organisation et de la technologie
Jean-Pierre April

Directeur des compagnies
Errol Dubreuil, par intérim

— Chef des services techniques
Marc-André Labrecque

Directeur du fichier central des entreprises
Errol Dubreuil

Liste des lois administrées par l'Inspecteur général des institutions financières

Loi sur l'assurance-automobile (L.R.Q., c. A-25)

Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., c. A-26)

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)
Modifiée par :
Loi assurant l'application de la réforme du droit de la famille et modifiant le Code de Procédure civile, L.Q., 1982, c. 17, a. 38

Loi sur les caisses d'entraide économique (L.R.Q., c. C-3)

Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (L.Q., 1982, c. 15)

Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4)

Loi sur les chemins de fer (L.R.Q., c. C-14)

Loi sur les clubs de chasse et de pêche (L.R.Q., c. C-22)

Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., c. C-23)

Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

Loi sur les compagnies de cimetière (L.R.Q., c. C-40)

Loi sur les compagnies de fidéicommis (L.R.Q., c. C-41)

Loi sur les compagnies de garantie (L.R.Q., c. C-43)

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité (L.R.Q., c. C-44)

Loi sur les compagnies étrangères (L.R.Q., c. C-46)

Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., c. C-47)

Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains (L.R.Q., c. C-69)

Loi sur les corporations de fonds de sécurité (L.R.Q., c. C-69.1)

Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71)

Loi sur les courtiers d'assurances (L.R.Q., c. C-74)

Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés (L.R.Q., c. D-1)
Modifiée par :
Loi assurant l'application de la réforme du droit de la famille et modifiant le Code de Procédure civile, L.Q., 1982, c. 17, a. 43

Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., c. E-17)

Loi sur les fabriques (L.R.Q., c. F-1)
Modifiée par :
Loi modifiant la Loi sur les poursuites sommaires et le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives (L.Q., 1982, c. 32)

Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., L-4)

Loi sur la mainmorte (L.R.Q., c. M-1)

Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières (L.R.Q., c. I-11.1)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., c. P-16)
Modifiée par :
Loi modifiant diverses dispositions législatives, L.Q., 1982, c. 58, a. 63

Loi concernant les renseignements sur les compagnies (L.R.Q., c. R-22)

Loi sur les Sociétés d'entraide économique (L.R.Q., c. S-25.1)
Modifiée par :
Loi concernant certaines caisses d'entraide économique (L.Q., 1982, c. 15)

Loi sur les sociétés d'exploration minière (L.R.Q., c. S-26)

Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., c. S-30)

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux (L.R.Q., c. S-32)

Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40)

Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins (L.Q., 1971, c. 80)
Modifiée par :

1. Loi modifiant la Loi concernant la Fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires Desjardins (L.Q., 1975, c. 78)
2. Loi modifiant la Loi concernant la Fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires Desjardins (L.Q., 1978, c. 102)
3. Loi modifiant la Loi concernant la Fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires Desjardins (L.Q., 1979, c. 46)
4. Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q., 1979, c. 90)
5. Loi modifiant la Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q., 1980, c. 60)
6. Loi modifiant la Loi concernant la Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q., 1982, c. 70) (en vigueur le jour de sa sanction sauf les articles 27.4 et 27.5 qui sont ajoutés par l'article 4)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1973, c. 68) (Loi non refondue)

Dans le cadre de ses fonctions, l'Inspecteur général des institutions financières doit tenir compte des dispositions des lois suivantes dont l'application relève du ministre des Finances :

Loi sur l'acquisition d'actions de certaines sociétés de prêts hypothécaires (L.R.Q., c. A-3.1)

Loi sur les caisses d'établissement (L.R.Q., c. C-5)

Loi sur certaines compagnies d'assurance mutuelle contre l'incendie, la foudre et le vent (L.R.Q., c. C-39)

Loi sur la constitution de certaines églises (L.R.Q., c. C-63)

Loi concernant certains placements des compagnies d'assurance (L.Q., 1974, c. 69) (Loi non refondue)